



Doc. 14963
03 octobre 2019

Le fonctionnement des institutions démocratiques en République de Moldova

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, après "fondés sur le mérite.", insérer la phrase suivante:

«L'Assemblée craint que la récente nomination de juges à la Cour constitutionnelle n'ait pas été totalement transparente.»

Déposé par:

CANDU Andrian, République de Moldova, SOC
BUTKEVIČIUS Algirdas, Lituanie, SOC
POP Liviu-Marian, Roumanie, SOC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
SOCOTAR Gheorghe-Dinu, Roumanie, SOC

1. 2019 - Quatrième partie de session

